



D3180-Direction des finances-Gestion budgétaire

DELIBERATION N° D.2022.12.108 du Conseil municipal du 8 décembre 2022

Budget principal de la ville de Versailles. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2023.

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Date d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Jean SIGALLA, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Céline JULLIE, M. Olivier DE LA FAIRE.
M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. Eric DUPAU), Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à M. Pierre FONTAINE), M. Charles RODWELL (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Corinne FORBICE), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY), M. Philippe PAIN (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'instruction budgétaire M14 applicables aux communes ;

Vu la délibération n° D.2022.03.17 du Conseil municipal de Versailles du 24 mars 2022 portant sur l'adoption du budget primitif 2022 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2022.06.47 du Conseil municipal de Versailles du 23 juin 2022 portant sur la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n°D.2022.11.88 du Conseil municipal de Versailles du 17 novembre 2022 portant sur la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville ;

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales susvisé prévoit que lorsqu'un budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du

quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de ne pas rompre la continuité des engagements concernant les équipements communaux, la présente délibération a pour objet d'approuver, aujourd'hui la liste des opérations d'investissement qui pourront être lancées avant le vote du budget primitif 2023 de la ville de Versailles, prévu lors de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2023

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les opérations de dépenses d'investissement figurant dans les tableaux ci-après et dont le montant n'excède pas le quart du montant des crédits d'investissement (hors dette) votés au budget 2022 de la ville de Versailles.

Il est précisé que le montant des crédits votés en 2022 (après retraitement du chapitre 923) pour ce budget est de 30 694 823 € et que le quart des crédits à prendre en considération, comme plafond à ne pas dépasser, s'élève à 7 673 705,75 €.

- 2) Que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 de la Ville.

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE VERSAILLES

Catégorie A : Opérations nouvelles

Catégorie B : Gros entretien de bâtiments, de voirie, d'espaces verts

Catégorie C : Acquisition de matériel et de mobilier

Catégorie D : Opérations diverses (surcharges foncières, acquisitions immobilières...)

900 - Services généraux		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
900	CATEGORIE A	-
900	CATEGORIE B	247 000
900	CATEGORIE C	1 047 250
	Total chapitre 900	1 294 250

901 - Sécurité		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
901	CATEGORIE A	30 000
901	CATEGORIE B	1 000
901	CATEGORIE C	21 500
	Total chapitre 901	52 500

902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
902	CATEGORIE A	435 000
902	CATEGORIE B	251 200
902	CATEGORIE C	119 000
	Total chapitre 902	805 200

903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
903	CATEGORIE A	1 325 000
903	CATEGORIE B	355 000
903	CATEGORIE C	86 000
	Total chapitre 903	1 766 000

904 - Santé et action sociale		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
904	CATEGORIE A	-
904	CATEGORIE B	94 950
904	CATEGORIE C	28 000
	Total chapitre 904	122 950

905 - Aménagement des territoires et habitat		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
905	CATEGORIE A	705 000
905	CATEGORIE B	420 000,00
905	CATEGORIE C	55 000
	Total chapitre 905	1 180 000,00

906 - Action économique		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
906	CATEGORIE A	90 000,00
906	CATEGORIE B	20 000,00
906	CATEGORIE C	
	Total chapitre 906	110 000,00

907 - environnement		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
907	CATEGORIE B	60 000,00
907	CATEGORIE C	200 000,00
	Total chapitre 907	260 000,00

908 - Transports		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
908	CATEGORIE A	1 344 000,00
908	CATEGORIE B	377 000,00
908	CATEGORIE C	26 500,00
	Total chapitre 908	1 747 500,00

923 - Dettes et autres opérations financières		
Chapitre	Code nature	Montant 2023
923	275 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES - GESTION LOCATIVE	8 000,00
923	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS - GESTION LOCATIVE + VOIRIE	20 000,00
923	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS - EDUCATION	4 000,00
	Total chapitre 911	32 000,00

TOTAL général budget principal de la Ville

7 370 400,00

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 36
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de suffrages exprimés : 45 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 45 voix , 1 abstention (Madame Anne JACQMIN.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.